

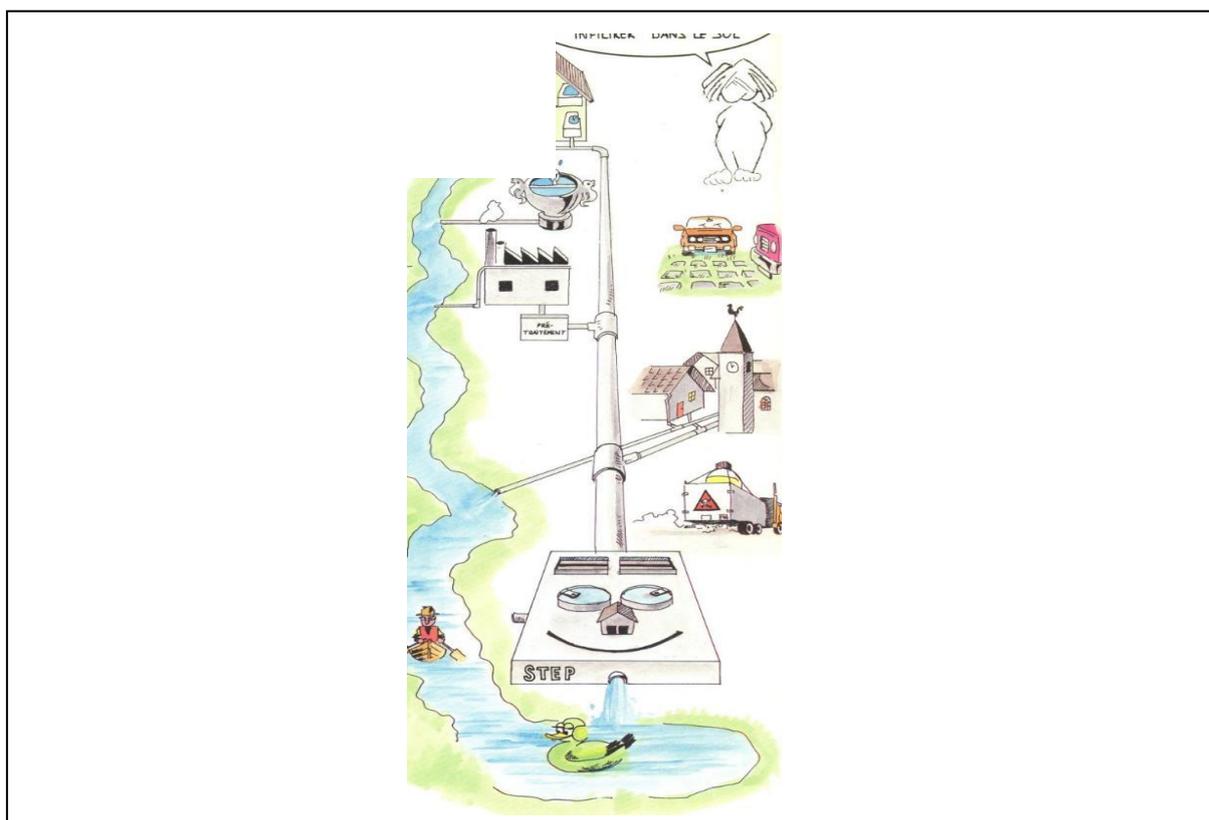
VILLE DE THÔNEX  
Service technique

Ch. du Bois-Des-Arts 58  
CH - 1226 Thônex  
T 022 869 39 00  
info@thonex.ch

## Exposé des motifs

# Crédit-cadre d'investissement 2025-2030 de CHF 5'000'000.- pour l'assainissement des eaux

Service technique



## 1. Contexte et objectifs

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Ville de Thônex a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015.

Ce plan a été révisé en 2023 en partenariat avec l'Office cantonal de l'eau et le Fonds Intercommunal d'assainissement (FIA) en intégrant notamment les constats et rapports d'exploitation établis par les SIG depuis 2011.

Le PGEE a listé les études et travaux à mener ces dix prochaines années et au-delà.

Ce programme implique le lancement de multiples études et travaux en parallèle qui peuvent charger lourdement le budget de fonctionnement alors que la prise en charge financière de ces dépenses par le FIA peut s'articuler de différentes manières et être décalées dans le temps.

Ainsi, nous vous proposons de voter un budget pour un crédit-cadre d'investissement pour la période 2025 -2030 afin de couvrir les dépenses précitées. Les études de diagnostics qui concluent à la nécessité d'engager des travaux conséquents feront l'objet de demandes de crédit d'investissement spécifiques ultérieures.

Le FIA est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2015 suite à la modification de la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE - L 2 05). Ce fonds prend en charge la totalité des frais d'études et des travaux menés sur le réseau des collecteurs appartenant aux communes. Pour chaque tronçon étudié, la prise en charge peut survenir en un versement unique ou par des loyers répartis sur 40 ans.

Quant aux travaux réalisés sur des réseaux privés, ils seront pris en charge par les propriétaires (participation de tiers).

L'impact financier pour la commune devrait être globalement négligeable étant donné que :

- la TVA sera entièrement récupérée ;
- toute contribution éventuelle de partenaires privés sera enregistrée en tant que recettes d'investissement ;
- le coût net restant à la charge de la commune sera entièrement couvert par le FIA, par le biais de versements uniques pour les études de petite envergure ou répartis sur 40 ans pour les études de plus grande envergure.

## 2. Descriptifs des coûts [CHF]

### Budget Crédit-cadre d'investissement pour les collecteurs 2024-2030

Service technique / 31.10.2024

				TOTAL CHF
<b>Etudes 2024</b>				
Pont-Bochet SGI	66'922.44			66'922.44
Corneilles ID Teck	53'369.62			53'369.62
Sillons SD	68'475.00			68'475.00
<b>Etudes 2025</b>				
Pierre-à-Bochet Solfor	24'264.00	17'490.80	31'291.00	73'045.80
Rue de Genève - AJS	70'710.10			70'710.10
Pinsons - CSD	8'340.00			8'340.00
Malagnou- CSD	8'940.00			8'940.00
<b>Etudes PGEE</b>				677'500.00
<b>Travaux PGEE</b>				1'825'500.00
<b>Prospections et inspections caméras</b>	32 postes à 35'000.-	32.00	35'000.00	1'120'000.00
<i>total 1</i>				3'972'802.96
Divers et imprévus - 15% (mise à jour du CRAE,...)				595'920.44
<i>total 2 HT</i>				<b>4'568'723.40</b>
TVA 8.1%				370'066.60
<b>TOTAL TTC</b>				<b>4'938'790.00</b>
<b>TOTAL ARRONDI CHF TTC</b>				<b>5'000'000.00</b>

Service technique  
16.01.2025